

## Charte de bonne conduite

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation des blogs sur le réseau des « classes numériques branchées » par les élèves et leurs enseignants, en rappelant notamment l'application du droit et en précisant le cadre légal de la publication en ligne. Ces sites et blogs sont hébergés par Forsud asbl.

1. L'objectif des blogs « [classebranchee.be](http://classebranchee.be) » est de créer un espace participatif destiné à l'action TIC à l'École dans la zone Wartoise.
  - En rendant visibles les projets des classes.
  - En utilisant les outils informatiques.
  - En faisant participer au mieux les élèves.
  - En mutualisant nos moyens.
  
2. Service proposé
  - Pour disposer d'un site ou blog de classe sur le réseau des « classes branchées », il faut :
    - Prendre contact avec le coordinateur ;
    - Avoir l'autorisation de la direction ;
    - S'engager à poster régulièrement des articles ;
    - Accepter les liens vers d'autres sites proposés par Forsud ;
    - Participer aux formations et aux évaluations.
  - Les modalités pratiques sont du ressort du coordinateur TICE.
  - Pour chaque classe inscrite, Forsud met à disposition un blog administré par l'enseignant. Les élèves participent à sa rédaction selon les droits d'utilisation accordés par l'enseignant administrateur.
  - Chaque blog dispose d'un espace sur le serveur de Forsud. Le Service comprend des fonctionnalités permettant aux utilisateurs de mettre à jour leur blog et leurs albums photos (notes, commentaires, liens)
  - Forsud s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'association peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toute autre raison, sans être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.

### 3. La responsabilité de l'enseignant

- L'ensemble des activités liées à la rédaction du blog doivent être précédées d'explications ou de consignes très précises données aux élèves et porter sur les conditions visées dans cette Charte d'usage. Ces activités devront être organisées de telle manière que les élèves soient incités à se poser les bonnes questions déontologiques et qu'ils aient personnellement et directement la possibilité d'appréhender les contraintes et réalités de la création et la transmission d'informations.
- Il incombe à l'enseignant de garder la maîtrise des activités liées à l'utilisation du blog, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et à faire cesser tout comportement litigieux.

### 4. Participation des élèves

- Les utilisateurs privilégiés sont les élèves qui proposent les articles à leur titulaire, lequel décide de les mettre en ligne, sous sa responsabilité.
- Le premier article à publier est une charte personnalisée par la classe, un élément essentiel de bon fonctionnement ;
- La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet n'est pas une zone de non-droit. Rappel des interdits : on ne peut
  - Porter atteinte au respect des personnes et de leurs droits ;
  - Inciter à la violence, au racisme sous toutes ses formes ;
  - Faire de la publicité, réaliser des actes financiers ;
  - Reproduire des œuvres (textes, photos, musique,...) sans l'autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit ;
  - Encourager toute idée de concurrence malsaine entre les écoles (publicité déguisée, valorisation excessive,...)

### 5. Sanctions possibles

- Si un blog contrevient à une ou plusieurs clauses de cette charte, Forsud s'autorise à prendre dans un premier temps une mesure conservatoire en suspendant provisoirement le blog incriminé, mais privilégiera le dialogue avec l'enseignant responsable du blog avant de prendre une décision définitive.
- Si aucune solution n'est trouvée, Forsud se réserve le droit de suspendre définitivement le blog pour assumer sa responsabilité d'hébergeur.

### 6. Engagements de l'utilisateur responsable

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale du blog ainsi qu'à respecter la législation en vigueur. Il tiendra compte des remarques que Forsud pourrait lui faire.

Conscient que l'asbl Forsud ne pourra jamais être tenue pour responsable du contenu publié, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité. Forsud s'engage à informer l'utilisateur de toute modification de la présente charte. Dès qu'il aura pris connaissance de celles-ci, et à défaut de résilier sa participation et supprimer le contenu de son blog, l'utilisateur sera réputé avoir accepté les modifications de la charte telles que publiées et disponibles sur le site principal <http://classebranchee.be/>.

Fait à ....., le .....

L'enseignant utilisateur

Pour Forsud asbl

Nom de domaine du blog : ..... .classebranchee.be